

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

42/2022

Portant réglementation du stationnement sur le parking de Sette Nave

Le VENDREDI 1^{er} JUILLET 2022

CORSICA RAID FEMINA

Le Maire de la commune de PIETROSELLA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-8,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation Routière, (livre I – Première à huitième partie), du 26 juillet 1974 modifiée,

Vu la demande présentée par CORSICA RAID ORGANISATION pour occuper la zone de Sette Nave située sur la presqu'île de l'Isolella, le mercredi 29 juin 2022 à l'occasion du CORSICA RAID FEMINA,

Considérant que l'intérêt de la Sécurité l'exige et qu'il convient de réglementer la circulation prenant effet à l'intersection de l'allée des Dauphins et de la voie qui conduit à la zone de Sette Nave y compris le parking **Le vendrdi 1^{er} juillet 2022** dans le cadre de l'organisation du CORSICA RAID FEMINA.

ARRETE

ARTICLE 1 : Annule et remplace l'arrêté 20/2022

ARTICLE 2: A l'occasion du CORSICA RAID FEMINA le stationnement des véhicules, prenant effet à l'intersection de l'allée des Dauphins et de la voie qui conduit à la zone de Sette Nave y compris le parking, sera interdit le vendredi 1^{er} Juillet 2022 de 7 heures à 13 heures, à l'exception des véhicules d'urgence et de secours et des véhicules munis de la plaque officielle de l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 3: La signalisation appropriée sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière (Livre I première à huitième partie).

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5: Les organisateurs veilleront tout particulièrement à laisser les secteurs concernés en parfait état de propreté après la fin de la manifestation.

ARTICLE 6: Le maire de la commune de PIETROSELLA, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Corse du Sud, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Pietrosella le 28 juin 2022

Le Maire:

Jean Baptiste LUCCIONI,

